

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2019
à 19 HEURES**

Présents : Alain GILLARD - Ali ZAABAT – Nicolas GOUNEAUD – Sandrine GRESSANI – Tonio
ESCRIBANO - François RAISIN - Stéphane GAUTHIER - Dalila ZENAGUI - Roger PIROLLET -
Jean-Louis BAUER

Absents : Jean-Marie IGLESIAS

Désignation du secrétaire de séance : François RAISIN

Le compte-rendu de la séance du 4 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Alain Gillard donne la parole à Nicolas GOUNEAUD pour la présentation des dossiers d'urbanisme.

URBANISME

CERTIFICAT d'URBANISME

- **Le 13/02/2019 accordé à Me Patrice MANDRANT**, notaire de Bellegarde pour une demande de certificat d'urbanisme d'information n° 001 209 19B0001 sur un bien situé – Chez les Roux - (Programme SEMCODA – Balcon des Mésanges) Zone 1AUL du PLU. Accordé le 13/02/2019.
- **Du 21/02/2019 de Me Franck AYMONIER**, notaire à Annecy pour une demande de certificat d'urbanisme d'information n° 001 209 19B 0002 sur un bien situé – 14 Chemin du Lavoux – (Vente ROTH Laurent / Mr et Mme GILBRIN Norbert) Zone Nb et N du PLU. Accordé le 25/02/2019
- **Du 22/02/2019 de Me Andrée BERNARD**, notaire à Bellegarde sur Valserine pour une demande de certificat d'urbanisme d'information n° 001 209 19B 0003 sur un bien situé – 3 rte de la Platière – (Vente ELUI RANCHE) Zone UA du PLU. Accordé le 25/02/2019
- **Du 22/02/2019 de Me Andrée BERNARD**, notaire à Bellegarde sur Valserine pour une demande de certificat d'urbanisme d'information n° 001 209 19B 0004 sur la parcelle ZC 62 – En Chenevière - Vente ELUI RANCHE Zone 1 AUL du PLU. Accordé le 28/02/2019
- **Du 13/03/2019 de Mr FORT Gérald** pour une demande de certificat d'urbanisme d'information n° 001 209 19B 0005 sur la parcelle C 618 – Sur la Ville – Zone UA du PLU. Accordé le 18/03/2019
- **Du 13/03/2019 de Mr FORT Gérald** pour une demande de certificat d'urbanisme d'information n° 001 209 19B 0006 sur la parcelle C 1722 – Sur la Ville – Zone A et UA du PLU. Accordé le 18/03/2019
- **Du 13/03/2019 de Mr FORT Gérald** pour une demande de certificat d'urbanisme Opérationnel n° 001 209 19B 0007 sur la parcelle C 618 – Sur la Ville – Zone UA du PLU. En cours d'instruction
- **Du 13/03/2019 de Mr FORT Gérald** pour une demande de certificat d'urbanisme Opérationnel n° 001 209 19B 0008 sur la parcelle C 1722 – Sur la Ville – Zone A et UA du PLU. En cours d'instruction
- **La 22/02/2019 5ème prorogation du certificat d'urbanisme d'information** accordé à Mr FORT Gérald pour un bien situé « sur la Ville » à Grésin.

DECLARATION PREALABLE

- **Le 22/02/2019 décision tacite de non-opposition** de la déclaration préalable n° 001 209 19B 0001 accordée à M. Vincent DELAUNAY de Sergy pour rehaussement de la toiture et isolation de 3 façades.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2019
à 19 HEURES**

- **Du 15/03/2019 décision tacite de non-opposition** de la déclaration préalable n° 001 209 19 B 0002 accordée à M. CLAVREUL Pascal – 4 rue de Savoie – Grésin pour la pose de brise soleil sur la façade au-dessus des baies vitrées et fenêtres sur la rue de Savoie. Zone UA du PLU. Accordé le 15/03/2019
- **Du 06/03/2018 de M. FORT Gérald** pour une demande de déclaration préalable n° 001 209 19B 0003 pour une division foncière sur la parcelle C 1722. Zone UA et A du PLU. En cours d’instruction
- **Du 06/03/2018 de M. FORT Gérald** pour une demande de déclaration préalable n° 001 209 19B 0004 pour une division foncière sur la parcelle C 61. Zone UA du PLU. En cours d’instruction
- **Du 08/03/2018 de Mme GUILLET Brigitte** pour une demande de déclaration préalable n° 001 209 19B 0005 pour la création du prolongement d’un mur existant et la pose d’une clôture sur un bien situé 3 Chemin d’Orge Combe sur la parcelle B 692. Zone UA du PLU. En cours d’instruction
- **Du 22/03/2019** pour une demande de déclaration préalable n° 001 209 19B 0006 pour la pose d’une clôture constituée d’un muret de 50 cm de hauteur, et d’un grillage de 1m de hauteur sur un bien situé 11 Le Grand Pré sur la parcelle B 862. Zone 1AUL du PLU. En cours d’instruction
- **Du 22/03/2019** pour une demande de déclaration préalable n° 001 209 19B 0007 pour la pose d’une clôture constituée d’un muret de 25 cm de hauteur, et d’un grillage de 1m43 de hauteur sur un bien situé 15 Le Grand Pré sur la parcelle B 850. Zone 1AUL du PLU. En cours d’instruction

PERMIS DE CONSTRUIRE

- **Le 27/02/2019 décision favorable** du permis de construire n°00120919 B0001 de Mme LAUGIER Myriam de Collonges pour demande de nouvelle construction d’une habitation avec garage – création d’un logement au Lotissement « Les Jardins de Grésin » Lot 1.
- **Le 27/02/2019 décision défavorable** du permis de construire n°00120919 B0002 de M. REBOULET Frédéric de Grésin pour la modification d’une porte de garage en baie vitrée + création d’un logement.

Considérant que l’article 2AU 1 du règlement du PLU concernant les occupations et utilisations du sol interdites, précise que sont interdites « toute occupation ou utilisation du sol hormis les équipements d’infrastructures. Le projet n’est en rien assimilable à un équipement d’infrastructure.

- **Du 31.01.2019 de Mme FRODURE Nathalie** de Gex pour demande de nouvelle construction d’une habitation avec piscine – création d’un logement au Lotissement « Les Jardins de Grésin » Lot 4. Zone 1AUg du PLU Accordé le 20/03/2019
- **Le 13/02/2019 décision défavorable** du permis de construire n°00120918 B0015 de M. Sébastien BAILLY de Vandœuvre – Suisse pour la construction d’une maison individuelle - lotissement Les Jardins de Grésin – lot n° 12. **Le projet n’est pas compatible avec les dispositions du règlement du lotissement concernant la pente de toiture (4 pans au lieu de 2 pans), la clôture + l’avis défavorable du service des eaux pluviales pour le bac de rétention.**
- **Le 13/02/2019 décision défavorable** du permis de construire n° 00120918B0016 de M. Sébastien BAILLY de Vandœuvre – Suisse pour la construction d’une maison individuelle - lotissement Les Jardins de Grésin – lot n° 17.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2019
à 19 HEURES**

Le projet n'est pas compatible avec les dispositions du règlement du lotissement concernant le faitage, la hauteur de la clôture + l'avis défavorable du service des eaux pluviales pour le bac de rétention.

- **Du 18/03/2019 de Mr MICHEL Geoffray** de Segny pour une demande de modification de permis de construire n° 00120917 B0017 M02 pour la suppression des gabions au - Lotissement « Les Jardins de Grésin » Lot 9.
Zone 1AUg du PLU : En cours d'instruction
- **Du 18/03/2019 de Mme VIGNERON Emilyne et de Mr PIERSON Michel** de Chevrier pour une demande de permis de construire n° 00120919 B0004 pour la construction d'une habitation située 3 Chemin de Combe Gerle – Grésin.
Zone UA du PLU : En cours d'instruction
- **Le 18/02/2019 arrêté demandant l'annulation du permis de construire** n° 001 209 17 B0015 en cours de validité au nom de Mr et Mme GASPAR MORGADO Sergio – Lotissement « Les Jardins de Grésin » lot 2.

DOSSIERS

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Suite à la démission de Christiane Bauer pour la partie gestion de la location des salles des fêtes, il convient de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

- De modifier le contrat d'adjoint technique de 16,50h actuellement à 13,50 h hebdomadaire.
- De Créer un poste d'adjoint technique de 4h hebdomadaire pour la gestion des salles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE BENEVOLES POUR LA BIBLIOTHEQUE

Les bénévoles de la bibliothèque sont amenées, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la Bibliothèque départementale et leurs achats en librairie. Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil municipal doit autoriser le remboursement par la Commune de leurs frais de déplacements.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

INFORMATIONS

ENQUETE PUBLIQUE

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique relative au projet de restauration des cours d'eau du bassin versant « Pays de Gex – Léman » porté par la communauté d'agglomération du pays de Gex est affiché en Mairie.

POINT SUR LES TRAVAUX

Une réunion a eu lieu le 6 mars en mairie de Léaz pour les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées situées chemin du pont à Grésin. Une réunion publique a été organisée le 19 mars 2019 à 18h30 à la mairie de Léaz pour présenter le chantier aux riverains. Les travaux devront impérativement être terminés avant le 30 août 2019.

CCPG :

- Recueil des actes administratifs du 1^{er} au 28 février 2019 est à disposition à la CCPG

DIVERS

- **LOGEMENTS SOCIAUX**

Dynacité nous fait part du plan de mise en vente de 15 logements sociaux rue du Jura et Rue des Charmilles en 2020.

- **ACCES DECHETERIE DE LA CCPB**

Conformément à la convention pour l'utilisation des déchèteries de la CCPB signée en janvier 2019 avec la CCPG, les habitants de Léaz ont accès aux déchèteries de la communauté de Communes du Pays Bellegardien.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2019
à 19 HEURES**

A partir du 15 avril l'accès à vos déchèteries se fera uniquement grâce à une carte individuelle.

Les demandes de carte peuvent être faites en ligne sur le site www.decheteries-paysbellegardien.fr ou par formulaire papier disponible à l'accueil de la déchèterie à la mairie de Léaz et auprès de la CCPB.

- **SITE DU ROCHER DE LEAZ**

La réunion prévue le 7 février pour le COPIL Rocher de Léaz avec Arnaud LEFEVRE chargé de projets au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes a été reportée au 16 avril 2019 en mairie de Léaz.

- **ENTRETIEN DES GRILLES / AVALOIRS/ FOSSES**

Suite à l'arrêt des conventions d'entretien entre les communes et la communauté d'agglomération du pays de Gex pour l'entretien des grilles/avaloirs et fossés, une réunion a eu lieu avec la mairie le 7 mars 2019. Un comptage des grilles sur la commune sera fait par Pays de Gex Agglo, à terme l'entretien des grilles en profondeur sera fait par une entreprise privée, la surface par les employés communaux.

- **COLLECTE DES CONTENEURS DE TRI**

Suite aux changements de marchés de collecte des conteneurs de tri, la société Guérin met tout en œuvre pour rattraper les débordements de début de marché, actuellement la situation est en passe de se stabiliser.

- **SIVOM DU CRET D'EAU**

Suite au comité consultatif de la réserve naturelle du 7 mars, le SIVOM nous informe que la piste pastorale et la piste forestière n° 1 ont été retenues.

La piste forestière n° 2, quant à elle a été rejetée par 10 voix pour, 10 contre et 3 abstentions. La voix du sous-préfet a donc compté double, comme le prévoit la réglementation en cas d'égalité des suffrages. La prochaine réunion est prévue le 5 avril 2019.

- **AIRE DU MOLLARD**

Nous avons reçu en date du 12 mars 2019, l'autorisation ministérielle concernant le projet d'aménagement de l'aire du Mollard située dans le périmètre du site classé de Fort l'Ecluse. L'ancienne aire de stationnement du Mollard fait l'objet de nombreux dépôts sauvages, le projet a pour objectif de rendre à cet espace (2000m²) un caractère plus naturel en favorisant la reprise de la végétation.

- **ANTI-LINKY**

Afin de répondre aux différents courriers reçus en mairie M. le maire souhaite préciser les points suivants : La commune n'a plus la compétence électricité, puisque celle-ci a été transférée au SIEA.

La commune et le maire ne peuvent pas se porter garant de la bonne exécution des travaux réalisés par ENEDIS : en aucun cas la responsabilité de la commune ou celle de M. le maire ne sera engagée pour des travaux qui ne relèvent pas de leur compétence. Une délibération contre la pose des compteurs Linky a déjà été prise à Léaz en date du 2 juillet 2018 et a dû être retirée car la préfecture menaçait la commune du tribunal administratif.

A ce jour, sur environ 800 communes qui ont pris des arrêtés anti Linky, seules deux ont eu partiellement raison.

M. le maire rappelle aussi que la loi prévoit que chaque personne peut s'opposer personnellement à la pose de ces compteurs et que ENEDIS ne peut pas vous l'imposer.

De ce fait, M. le maire conseille donc à toutes les personnes qui le souhaite d'engager une démarche individuelle auprès d'ENEDIS.

- **RELAIS TELEPHONIQUE**

Dans le cadre du projet national New Deal Mobile, Bouygues Télécom souhaite améliorer sa couverture de téléphonie 2G/3G/4G sur la commune de Léaz et l'axe routier la traversant.

Pour répondre à cette demande de densification du réseau et pour arriver à une « bonne couverture » de notre région dans un avenir proche, Bouygues Télécom est à la recherche d'un emplacement foncier, pour l'installation d'un relais téléphonique. La zone de recherche est située sur Longeray au chemin des Demoiselles.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2019
à 19 HEURES**

• **BIBLIOTHEQUE**

M. le maire félicite Florence Lesage et les bénévoles de la bibliothèque pour leur investissement. La bibliothèque a vu une augmentation de 80 % du nombre de visiteurs entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018 comparativement à la même période en 2017.

• **CARTES POSTALES SONORES**

Le projet des cartes postales sonores sera restitué tout l'été au Fort l'Ecluse dans le cadre d'une exposition où chaque commune aura une salle immersive dédiée.

Une restitution du travail effectué aura lieu à la bibliothèque de Léaz le 1^{er} juin 2019.

• **NETTOYAGE BORD DU RHONE**

Un petit groupe de personnes souhaite organiser le jeudi 11 avril de 10h à 11h30 un ramassage des déchets pour nettoyer la zone de promenade le long du Rhône du parking situé sur la D1206 au niveau du pont Carnot jusqu'au pont ferroviaire. La mairie met à leur disposition des sacs poubelles et ira ramasser les débris pour les porter à la déchèterie.

AGENDA

- 6-7 avril Spectacle Léaz'Arts salle Maurice Raisin à Léaz
- Mai/juin Enrobé traversée de Longera y réalisé par le département

FINANCES COMMUNALES 2019

DELIBERATIONS

Approbation du compte administratif 2018

Le Maire donne la parole à Ali ZAABAT, 1^{er} Maire-Adjoint, en charge des finances qui énonce les chiffres du compte administratif 2018, du compte de gestion du Trésorier de Gex.

Section de fonctionnement	
Mandat de dépenses émis	912 209.56
Titre de recettes émis	1 012 881.69
Soit un excédent de	100 672.13
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	146 325.01
Résultat de fonctionnement 2018	246 997.14
Section d'investissement	
Mandat des dépenses émis	792 427.93
Titre de recette émis	522 550.60
soit un excédent de	-269 877.33
Excédent d'investissement 2017 reporté	159 750.84
Excédent d'investissement 2018	-110 126.49
Résultat de clôture 2018 à imputer	136 870.65
Résultat de l'exercice 2018	-169 205.20

Le Maire quitte la salle pour ne pas prendre part au vote.
Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2018

Le Maire reprend sa place, Ali Zaabat demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion du Trésorier de Gex conforme au compte administratif.

Accord unanime.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2019
à 19 HEURES**

Affectation des résultats de clôture 2018

Ali Zaabat donne le détail des restes à réaliser, il demande à l'assemblée de se prononcer sur les restes à réaliser et le besoin de financement :

Reste à réaliser	
Désignation	Opération
Travaux de mise aux normes électrique	-2 000.00
Ordinateur accueil	-2 000.00
Finalisation Feux de Longeray	-34 939.51
total dépenses	-38 939.51
TOTAL RESTE A REALISER	-38 939.51

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	-110 126.49
RESTE A REALISER EN DEPENSES	-38 939.51
RESTE A REALISER EN RECETTES	0.00
BESOIN REEL FINANCEMENT INVESTISSEMENT (1068)	-149 066.00

Compte tenu du besoin de financement d'investissement, le résultat de clôture est affecté comme suit :

1068 Besoin réel de financement investissement	149 066.00	INV	REC
002 excédent de fonctionnement reporté	97 931.14	FON	REC
001 Dépenses solde d'exécution d'investissement reporté	110 126.49	INV	DEP

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Vote des Taux d'imposition 2019

Le maire propose de maintenir les taux 2018 pour l'année 2019 comme suit :

	2018	2019
Taxe habitation	12.10 %	12.10 %
Taxe foncière sur le bâti	7.92 %	7.92 %
Taxe foncière sur le non bâti	37.81 %	37.81 %

Les taux sont votés à l'unanimité.

Approbation du budget primitif 2019

Conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales sur proposition du Maire, la présentation et le vote du budget sont décidés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre avec opération d'équipement pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Subventions aux associations

Le maire propose une augmentation de 100.- € pour la subvention allouée aux associations de Léaz (300.- € en 2018) ainsi qu'une augmentation du montant attribué par élève présent à la rentrée scolaire de septembre pour la subvention du sou des écoles (18.25 € en 2018 / 20.- € en 2019)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2019
à 19 HEURES**

SUBVENTIONS 2019	
COTISATIONS compte 6281	
ASS MAIRES DEPARTEMENT	159.00 €
CAUE	36.00 €
TOTAL	195.00 €
CONTRIBUTIONS compte 65548	
PNR	2 156.00 €
SIVOM	1 500.00 €
SIEA 326 points lumineux	17 700.00 €
TOTAL	21 356.00 €
CCAS compte 657362	
CCAS Léaz	5 000.00 €
TOTAL	5 000.00 €
SUBVENTIONS compte 6574	
AMICALE POMPIERS LEAZ	1 210.00 €
AMICALE POMPIERS LEAZ MUTUELLE	553.40 €
ATELIER THEATRE "LEAZ'ART"	400.00 €
LEAZ SWING	400.00 €
LEAZIENNE	400.00 €
SOU DES ECOLES 95 enfants x 20 €	1 900.00 €
FAITS et GESTES	400.00 €
CHASSE	400.00 €
TOTAL	5 663.40 €

Section d'investissement

Les principales dépenses pour travaux et autres installations et matériel sont les suivantes :

PROJETS INVESTISSEMENT		
Articles	Projet	Montant
2121	Plantation arbres verger	10 000.00
2135	Reprise meuble	1 000.00
2152	bande podotactile	2 000.00
2152	Panneaux voirie	2 000.00
21538	Conduite eau réservoir Grésin	3 200.00
2183	Standard Téléphonique	2 000.00
2183	Complément PC accueil + 2 écrans (2000.- en reste à réaliser)	1 600.00
2188	Table de ping pong + Banc	2 700.00
2188	Filet agorespace	564.00
2313	Toit de l'église	95 000.00
2313/243	Toilettes handicapé local pétanque	35 000.00
2315/241	Aménagement Chemin du Pont	25 000.00
2315/242	Enrobé chemin de l'Etraz	15 200.00
2315/242	Enrobé Chemin de la Chapelle	57 000.00
2315/242	Enrobé Route du Crédo	25 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT		277 264.00

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2019
à 19 HEURES**

Le budget primitif 2019 s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF					
Fonctionnement		Investissement		Total Général	
Total dépenses	1 038 125.96 €	Total Dépenses	450 734.32 €	Total Général Dépenses	1 488 860.28 €
Total Recettes	1 038 125.96 €	Total Recettes	450 734.32 €	Total Général Recettes	1 488 860.28 €

Le budget 2019 est voté à l'unanimité.

DIVERS :

- François Raisin souhaite plus de précision sur l'emplacement du projet de l'antenne téléphonique chemin des Demoiselles à Longeray. Il fait remarquer qu'une telle installation à proximité immédiate des habitations du village de Longeray, ne serait pas sans conséquence sur le bien-être des habitants. D'autre part, une nouvelle structure métallique d'importance, viendrait rajouter à la liste déjà très longues des lignes et pylônes électriques se trouvant sur le site. Le maire rappelle que le projet est au balbutiement et qu'il attend que la société Bouygues Télécom le recontacte pour approfondir le sujet.
- Stéphane Gauthier signale que le poteau d'éclairage public arraché à Grésin n'est toujours pas changé, le dossier est entre les mains du SIEA.
- Sandrine Gressani fait remarquer au conseil qu'un miroir a été placé à Grésin pour que les piétons qui viennent du chemin de la Chapelle puissent traverser la route départementale en sécurité, alors qu'à ce même carrefour les voitures ont du mal à s'engager sur la RD1206 en raison des haies non taillées. Ali Zaabat répond qu'un courrier va être adressé au propriétaire pour qu'il entretienne leur haie.
- Le maire informe que les enfants de l'Atelier théâtre Léaz'Arts invitent le conseil municipal et les secrétaires à leur spectacle *Flagrant Délire* le samedi 6 avril à 17h ou le dimanche 7 avril à 16h à la salle des fêtes de Léaz, l'entrée est libre.

La séance est levée à 19 h 45

Le secrétaire de séance

François RAISIN,
